

# BRÈVE - TRAITEMENT PRUDENTIEL DES RISQUES DE DURABILITÉ

## CONSULTATION EIOPA

MOTS CLES : SOLVABILITE 2 - DURABILITE - EIOPA

Dans la continuité du *Discussion Paper* sur le traitement prudentiel des risques de durabilité de décembre 2022, l'EIOPA a publié ce 13 décembre une consultation sur le même thème : [https://www.eiopa.europa.eu/consultations/consultation-prudential-treatment-sustainability-risks\\_en](https://www.eiopa.europa.eu/consultations/consultation-prudential-treatment-sustainability-risks_en)

Trois sujets y sont abordés :

- L'exposition des actifs au risque de transition ;
- Le risque de souscription en non vie et les mesures d'adaptation ;
- La prise en compte des risques sociaux<sup>1</sup>.

Les paragraphes ci-dessous synthétisent les principaux éléments détaillés dans la consultation

### 1. RISQUE DE TRANSITION SUR LES ACTIFS

Différentes options sont envisagées pour une approche prudentielle de l'exposition au risque de transition, synthétisées ci-dessous :

	Options envisagées
Risques actions	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pas de changement</li><li>• Classement des actions liées aux combustibles fossiles en type 2</li><li>• Majoration de la charge en capital pour les actions liées aux combustibles fossiles pouvant aller jusqu'à 17% (en cohérence avec la perte empirique observée par l'EIOPA sur un portefeuille constitué uniquement d'actions en énergie fossile)</li></ul>
Risque de spread	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pas de changement</li><li>• Dégradation de la notation des obligations dans les énergies fossiles</li><li>• Majoration de la charge en capital pour les obligations liées aux combustibles fossiles pouvant aller jusqu'à +40%</li></ul>
Risque immobilier	A ce stade, compte tenu des données disponibles, l'EIOPA n'a pas pu conclure sur l'effet de la performance énergétique des biens sur le risque immobilier.

**2. EN NON VIE, L'EIOPA NE PRÉCONISE PAS DE CHANGEMENT DU COEFFICIENT DE VOLATILITÉ SUR LE RISQUE DE PRIMES À CE STADE. L'EIOPA SUGGÈRE DE RÉITÉRER UNE ANALYSE DE CE RISQUE DE PRIME ULTÉRIEUREMENT, LORSQUE LES DONNÉES SERONT PLUS ROBUSTES. LE SCR CATASTROPHE FERA ÉGALEMENT L'OBJETS D'UNE ANALYSE.**

**3. CONCERNANT LES RISQUES SOCIAUX, À CE STADE, L'EIOPA NE PRÉCONISE PAS DE LES INCLURE DANS LES CALCULS DU PILIER 1, MAIS DEVRAIT TRAVAILLER SUR UN GUIDE POUR**

<sup>1</sup> La dimension sociale dans le cadre ESG intègre notamment les sujets d'égalité hommes/femmes, de responsabilité de formation et développement des compétences, des situations de handicap, de sécurité au travail, etc...D'un point de vue prudentiel, l'EIOPA définit le risque social comme le risque qui pèse sur les actifs et les passifs des assureurs, du fait d'investissements ou de souscriptions socialement nuisibles

## **MESURER LA MATÉRIALITÉ DES RISQUES SOCIAUX DANS LE CADRE DES TRAVAUX ORSA.**

Les consultant du cabinet GALEA suivent les actualités en lien avec la norme Solvabilité et la durabilité. Ils sont à votre disposition pour vous accompagne dans ces évolutions.



<https://www.galea-associes.eu/>